



Espèce protégée

Aigrette garzette

Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)

Liste rouge UICN des oiseaux nicheurs menacés de France métropolitaine (2016) : **LC** – Préoccupation mineure (listé *Egretta garzetta*)

Réglementation Seul le texte officiel fait foi

■ Arrêté du 29 octobre 2009 : article 3

L'arrêté concernant l'Aigrette garzette interdit entre autres toute destruction intentionnelle des œufs et des nids, ainsi que la destruction ou la perturbation intentionnelle des oiseaux. La protection de ses habitats (sites de reproduction et aires de repos) interdit toute intervention sur ces milieux particuliers à l'espèce et notamment tous types de travaux susceptibles de les altérer ou de les dégrader. Il est également interdit de détenir, de transporter ou de réaliser toute action commerciale avec des individus prélevés dans le milieu naturel.

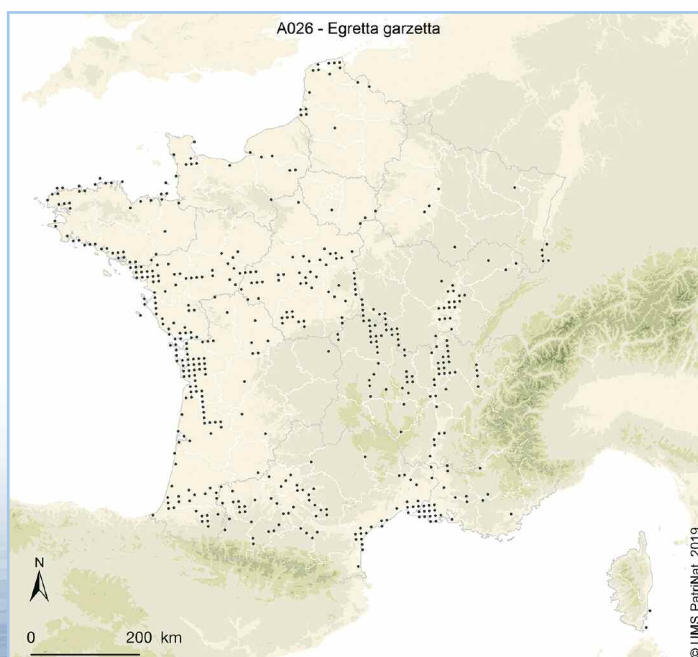
Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et modalités de leur protection : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021384277>

■ Directive « Oiseaux » : annexe I

L'Aigrette garzette doit être prise en compte dans les évaluations des incidences des sites Natura 2000 désignés pour l'espèce.

Liste des zones de protection spéciale : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeEspecies/egretta+garzetta>

Carte de répartition actuelle



■ Pour tout projet, veuillez-vous renseigner auprès des organismes scientifiques et techniques compétents (établissements publics - OFB ; associations locales - fédération de pêche, associations naturalistes... ; bureaux d'études) ou vous rapprocher des services de l'État instructeurs de votre région (services chargés de l'environnement au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DRIEE en Île de France) ou au sein des directions départementales des territoires).

👉 Guide "espèces protégées, aménagements et infrastructures", téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'Écologie

👉 Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, à retrouver sur le site du ministère chargé de l'Écologie

■ Les valeurs présentées dans cette fiche sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques, de l'altitude et de la latitude, et des caractéristiques propres à chaque population.

■ Les phrases et les paragraphes cités entre guillemets sont issus des fiches espèces des Cahiers Oiseaux sur le site de l'INPN.

Habitats

■ Généralités

L'Aigrette garzette « fréquente aussi bien les marais doux que les marais salés. Elle recherche sa nourriture sur les rivages maritimes, les marais salants, les marais doux arrière-littoraux sillonnés de fossés et de canaux, les étangs, les rizières ou encore dans les vallées alluviales, à condition qu'il y ait en permanence des zones où l'eau est peu profonde ».

Le critère déterminant l'installation d'une colonie est la présence des sites d'alimentation et les densités des proies au sein de ces sites. La principale cause d'échec de la reproduction est la prédation (corvidés, rapaces...), favorisée par les dérangements d'origine anthropique qui peuvent intervenir au sein d'une colonie. Les conditions atmosphériques peuvent également jouer un rôle négatif, en particulier les vents forts en période de reproduction.

■ Milieux particuliers à l'espèce bénéficiant de mesures de protection

Sites de reproduction : « L'Aigrette garzette niche en colonies souvent importantes dont certaines dépassent les 800 couples. Elle s'associe fréquemment avec d'autres espèces de hérons, notamment le Héron cendré et le Héron garde-bœufs. Les nids sont établis dans une multitude d'essences à des hauteurs comprises entre deux et vingt mètres ». À défaut, elles peuvent établir leur nid dans la végétation arbustive.

 *Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique*

Aire de repos : « en hiver, migratrice partielle, l'Aigrette garzette demeure cependant présente dans la plupart des sites de reproduction côtiers français ».

 *Utilisation des écosystèmes aquatiques : occasionnelle*

■ Autres milieux particuliers à l'espèce

Alimentation : les Aigrettes garzettes se nourrissent dans des eaux peu profondes où elles peuvent facilement circuler à pied. « Elles exploitent surtout la faune des milieux aquatiques où les petits poissons, les batraciens et leurs têtards, les crustacés, les vers et les insectes sont consommés en priorité. En milieu plus sec, elles capturent également des insectes, des lézards, de jeunes couleuvres ou de petits rongeurs ».

 *Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique*

■ Types d'habitats associés selon les typologies EUNIS et Corine BIOTOPE

Code CORINE	Intitulé CORINE	Code EUNIS	Intitulé EUNIS
15	Marais salés, prés salés, steppes salées et fourrés sur gypse	A2.5	Marais salés et roselières salées littorales
16.3	Lettes dunaires humides	B1.8	Pannes dunaires humides
22	Eaux douces stagnantes	C1	Eaux dormantes de surface
-	-	C2	Eaux courantes de surface
53	Végétation de ceinture des bords des eaux	C3	Zones littorales des eaux de surface continentales
37.1/37.2	Prairies humides eutrophes	E3.4	Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses
13.2	Estuaires	X01	Estuaires
21	Lagunes	X02	Lagunes littorales salées
-	-	X03	Lagunes littorales saumâtres

Autres conditions environnementales nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie

■ Aire de déplacement des noyaux de population

Domaine vital : Les colonies sont généralement espacées d'une dizaine de kilomètres mais les domaines vitaux peuvent se superposer. Cela est surtout le cas pour les sites d'alimentation étant donné que le rayon d'action d'une colonie est de l'ordre d'une vingtaine de kilomètres.

Déplacements : l'Aigrette garzette est une migratrice partielle. Alors que certains individus hivernent en Afrique ou dans le sud de la France, d'autres sont sédentaires. Cette sédentarité peut conduire à la décimation d'une colonie en cas d'hiver très froid. Les colonies se montrent fidèles aux sites de reproduction.

Obstacles : manques d'informations précises sur ce sujet.

■ Phénologie et périodes de sensibilité

Les périodes sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques, de l'altitude ou de la latitude.

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Reproduction												
Migration												

■ période d'activité principale ■ période d'activité secondaire

Méthodes de détection

L'Aigrette garzette est active la journée et recherche très souvent seule sa nourriture. Les effectifs importants témoignent d'une nourriture abondante. L'Aigrette chasse activement ou à l'affût ses proies dans très peu d'eau. Cet oiseau devient sur notre territoire de plus en plus sédentaire. Une partie de la population hiverne en Espagne, Afrique du Nord et de l'Ouest.

Sources d'informations complémentaires

En cas de difficulté d'activation du lien Internet, copier ce lien et le coller dans la barre d'adresse de votre navigateur Internet.

■ Fiche d'information INPN

http://www.inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2497

■ Autres fiches et sources d'information

- Fiche espèce – Cahiers Oiseaux

<http://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Aigrette-garzette.pdf>

- Fiche espèce sur le site de la Liste rouge mondiale des espèces menacées [en anglais]

<https://www.iucnredlist.org/species/62774969/86473701>

■ Autres espèces protégées possédant des habitats similaires

- Bécasseau variable, *Calidris alpina* (Linnaeus, 1758)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2911

- Héron bihoreau, *Nycticorax nycticorax* (Linnaeus, 1758)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2481

- Héron cendré, *Ardea cinerea* Linnaeus, 1758

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2506

- Héron crabier, *Ardeola ralloides* (Scopoli, 1769)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2486

- Héron garde-bœufs, *Bulbucus ibis* (Linnaeus, 1758)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2489

- Héron pourpré, *Ardea purpurea* Linnaeus, 1766

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2508

Bibliographie consultée

Hafner H., 1977. Contribution à l'étude de 4 espèces de hérons : *Egretta garzetta* L., *Ardeola ralloides* Scop., *Ardeola ibis* L., *Nycticorax nycticorax* L. pendant leur nidification en Camargue. Université Paul Sabatier. 366 p.

Hafner H. & Britton R.H., 1983. Changes of foraging sites by nesting little Egrets (*Egretta garzetta* L.) in relation to food supply. *Colonial Waterbirds*, 6, pp. 24-30.

Hafner H. & Fasola M., 1997. Long-term monitoring and conservation of herons in France and Italy. *Colonial Waterbirds*, 20 (2), pp. 298-305.

Hafner H., Gugan P.J. & Boy V., 1986. Use of artificial and natural wetlands as feeding sites by little egrets (*Egretta garzetta* L.) in the Camargue southern France. *Colonial Waterbirds*, 9 (2), pp. 149-154.

Marion L., 2003. L'Aigrette garzette : *Egretta garzetta* (Linné, 1766). Pp. 181-182, in : Évolution holocène de la faune de Vertébrés de France : invasions et disparitions (M.Pascal, O. Lorvelec, J.-D. Vigne, P. Keith & P. Clergeau, coord.), INRA, CNRS, MNHN (381 pages). Rapport au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (Direction de la Nature et des Paysages), Paris, France. Version définitive du 10 juillet 2003.

Nager R.G., Hafner H., Johnson A.R. & Cézilly, F., 2010. Environmental Impacts on Wetland Birds: Long-Term Monitoring Programmes in the Camargue, France. *Ardea*, 98, pp. 309-318.

Informations sur la fiche

Versión : mise à jour en 2020

■ Rédaction

Loury Philippe – UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN)
Puissauve Renaud – UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN)

■ Relecture

Comolet-Tirman Jacques – UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN)

■ Citation proposée

Loury P. & Puissauve R., 2016. Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées : Aigrette garzette, *Egretta garzetta* (Linnaeus, 1766). UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN) & Office français de la biodiversité.

■ Photo

Puissauve Renaud